

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALANGE

Nombre de membres		
Afférents CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	9

SEANCE ORDINAIRE DU 19 mai 2026

L'an deux mil vingt six, le dix neuf mai à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur **GUIBELIN Hervé, Maire.**

Délibération – 028-2026 -

Présents : Hervé GUIBELIN, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Mathias GIRARDIN, Elfi BARBARIN, David CHECHILLOT, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVN

Date de convocation

12 mai 2026

Absents excusés : Ludovic BARSSEUR qui donne pouvoir à Emile PARROT, Vanessa COURDEROT qui donne pouvoir à Elfi BARBARIN, Pascal COURDEROT

Date de l'affichage

22 mai 2026

Absent :

Secrétaire de séance : Antoine PRIEUR-DREVN

Devis dératiation

Vu l'intervention de l'entreprise SOS Nuisibles pour la réalisation d'une prestation de dératiation,

Considérant la proposition de contrat pour un passage annuel sur le village et sur le hameau afin de limiter la prolifération des rongeurs,

Considérant les tarifs proposés,

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour :

- valide le contrat annuel pour 1 passage par an pour un montant de 306.30 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

Le/La secrétaire,
Antoine PRIEUR-DREVN

Le Maire,
Hervé GUIBELIN



Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 22/05/2026



ID : 039-213903081-20260519-2026_D028-DE

